

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Government Services Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Oue 800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montréal

Ouébec H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Oue 800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montréal Ouébec H5A 1L6

Title - Sujet					
Construction hangar et chenil					
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.		
EF937-210361/A			011		
Client Reference No N° de référence du client			Date		
R.100341.001		2020-09-01			
GETS Reference No N° de référence de SEAG					
PW-\$MTC-035-15787					
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME					
MTC-0-43041 (035)					
Solicitation Closes - L'invitation prenat - à $02:00~\mathrm{PM}$ on - le $2020-09-10$			Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE		
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination: Other-Autre:					
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur		
Lussier, Joël			mtc035		
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX		
(514) 708-3582 ()			(514) 496-3822		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseu	ur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to s (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à s de l'entrepreneur (taper ou écrire en car	signer au nom du fournisseur/
Signature	Date



Amd. No. - N° de la modif. 011 Buyer ID - Id de l'acheteur MTC035

Client Ref. No. - N° de réf. du client EF937-201361

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

INVITATION À SOUMISSIONNER

Construction Hangar et agrandissement Chenil Rigaud, Qué.

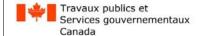
La présente modification 011 de l'invitation vise :

Ajout addenda 02 Ajout addenda 03 Questions et réponses de soumissionnaires.

quelle sera la couleur des portes de garage? **R-** La couleur des portes de garage sera founie au chantier.

quelle et la hauteur du plancher aller au plafond fini? R-Voir les coupes et élévations pour les hauteurs d'étage.

Toutes les autres clauses et conditions de l'invitation originale demeurent inchangées.



Public Works and Government Services Canada

COLLÈGE DE L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA (ASFC)

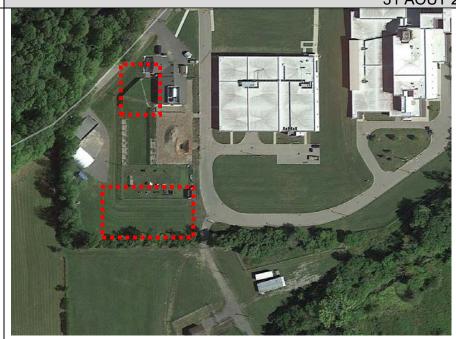
AGRANDISSEMENT DU CHENIL ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU HANGAR DE FORMATION

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)

Place Bonaventure - Portail Sud-Ouest 800, rue de La Gauchetière Ouest Bureau 7300 Montréal, Québec H5A 1L6

No client: R.100341.001 N° BBBL: P18-116

ADDENDA EN ARCHITECTURE Nº A-03 31 AOÛT 2020





nº A-03

« Cet addenda fait partie des dessins et devis originaux et devra être reconnu comme faisant partie intégrante des documents contractuels. Les travaux affectés par cet addenda se conformeront aux dessins et devis originaux, aux conditions générales, aux modifications aux conditions générales et à tout addenda émis antérieurement s'il en est. Les soumissionnaires s'assureront que le coût des travaux affectés par cet addenda est inclus dans le montant de la soumission. »

1. DEVIS D'ARCHITECTURE

- 1. Section 00 01 10 Table des matières
 - 1.1 Ajouter la section 07 81 20 Enduit intumescent intérieur
- 2. Section 04 22 00 Maçonnerie d'élément en béton
 - 2.1 Dans les articles 2.1.1.3, 2.1.2.4 et 2.1.3.3, dans la première phrase remplacer les mots « arêtes vives » par « arêtes arrondies ».
- 3. Section 07 81 20 Enduit intumescent intérieur
 - 3.1 Ajouter la section jointe au présent addenda.
- 4. Section 09 00 10 Bordereau des finis
 - 4.1 Dans la section remarque, ajouter à la fin de la remarque 4 : dans toute la partie avec céramique au plancher.
 - 4.2 Ajouter la remarque 4 pour les locaux suivants : E114, E116, E126 et E129.
- 5. Section 09 21 16 Travaux de gypse
 - 5.1 Retirer les paragraphes 2.2.12, 2.2.13 et 2.2.14.

FIN DE L'ADDENDA A-03

Partie 1 Généralités

1.1 SECTIONS CONNEXES

- .1 L'Entrepreneur spécialisé est responsable d'obtenir une copie de toutes les sections du présent devis même si elle lui semble non pertinente à sa spécialité, faute de quoi il sera reconnu qu'il accepte les clauses et les prescriptions de toutes les sections du présent devis. L'Entrepreneur spécialisé doit consulter la table des matières du devis pour connaître la liste complète des sections de devis, incluant toutes les disciplines d'ingénierie et d'architecture. Les sections connexes sont les suivantes :
 - .1 Structure d'acier (Apprêtage)
 - .1 Dessins de l'ingénieur.
 - .2 Devis division 05.

1.2 **RÉFÉRENCES**

- .1 American Society for Testing and Materials International (ASTM)
 - .1 ASTM E119-, Standard Methods of Fire Endurance Tests of Building Construction and Materials
- .2 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
 - .1 CAN/ULC-S101-07 Normes d'essai de tenue au feu
- .3 Répertoires des concepts testés
 - .1 ULC Fire Resistance Directory, ITS/Warnock Hersey Directory, UL Fire Resistance Volume 1 et Factory Mutual Approval Guide

1.3 **DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE**

- .1 Soumettre les documents requis conformément à la section 01 33 00 Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les spécifications et la documentation du fabricant concernant les produits.
- .3 Résultats d'essais
 - .1 Soumettre les rapports d'essai répertoriés comme concepts testés. Les concepts retenus doivent s'appliquer aux colonnes et poutres désignées dans le chantier. Toute poutre dont la semelle supérieure n'est pas adossée au dessous de la dalle doit être évaluée comme colonne au sens des résultats d'essai ULC et UL disponibles.

1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Fabricant : Manufacturier spécialisé dans la fabrication des produits prescrits dans la présente section, possédant les homologations ULC/UL appropriées.
- .2 Entrepreneur-poseur : entrepreneur accrédité au préalable par le fabricant du matériau ignifuge.

- .3 Produits : Fabriqués conformément aux exigences ULC/UL, et au programme de suivi ULC ou Warnock Hersey. Chaque contenant doit porter le label ULC/UL ou Warnock Hersey.
- .4 Inspection : Le Représentant ministériel retiendra les services d'un laboratoire d'essai indépendant pour tester des zones identifiées au hasard afin de vérifier l'épaisseur de l'enduit intumescent. Le document AWCI Technical Manual 12-B servira de référence pour la méthode d'inspection. Cette inspection doit être réalisée préalablement à la pose de la peinture de finition.

1.5 EXIGENCES DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

- .1 Conforme aux normes de degrés de résistance au feu prescrits aux dessins.
- .2 Soumettre un certificat attestant que les matériaux ignifuges installés sont conformes aux exigences.

1.6 LIVRAISON DE L'ENDUIT, REMISAGE ET MANUTENTION

- .1 Livrer et remiser les matériaux dans leur contenant d'origine, étanche et non endommagé, au sec, à plus de 10°C, au-dessus du sol, les étiquettes et sceaux du fabricant intacts. Protéger du gel. Ne pas remiser en plein soleil.
- .2 Jeter les matériaux ayant été en contact avec des contaminants.

1.7 CONDITIONS PRÉVALANT AU CHANTIER

- .1 Ne pas appliquer l'enduit ignifuge intumescent lorsque la température de l'acier et celle de l'air ambiant sont inférieures à 10°C. Si un apport de chaleur est nécessaire, utiliser un appareil de chauffage électrique.
- .2 Assurer la ventilation des pièces où seront appliqués les matériaux prescrits dans la présente section et pendant les 24 heures qui suivent l'application de la dernière couche d'enduit ou de peinture protectrice.
- .3 L'humidité relative des lieux ne doit pas dépasser 75% pendant toute la durée d'application et de séchage de l'enduit ignifuge intumescent et ne doit pas dépasser 65% pendant toute la durée d'application et de séchage du fini protecteur décoratif. Il est recommandé de maintenir l'humidité relative entre 40 et 60%.

1.8 ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

.1 Les travaux présents, y compris les retouches, doivent être effectués avant la pose des produits des autres corps de métiers.

1.9 GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

.1 Trier les déchets en vue de leur réutilisation/réemploi et de leur recyclage, conformément à la section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.

Partie 2 Produits

2.1 MATÉRIAUX

- .1 Enduit ignifuge intumescent à base d'eau.
- .2 Peinture de protection à base de silicone-alkyde.
- .3 Pâte de retouche : pour retouches mineures sur place, sans appareil de pulvérisation.

2.2 MATÉRIAUX CONNEXES À CONTRÖLER

.1 Apprêt : tout apprêt industriel ou commercial pour l'acier ayant été reconnu par le fabricant comme étant compatible. Consulter la liste des apprêts déjà reconnus pour être compatibles.

Partie 3 Exécution

3.1 **DEGRÉS DE RÉSISTANCE AU FEU**

.1 Selon les indications dessins.

3.2 EXAMEN DES PIÈCES D'ACIER ET DE SES SURFACES

- .1 Débarrasser les surfaces d'acier à ignifuger de la poussière, de la saleté, de la graisse et de toute autre substance étrangère susceptible de nuire à l'adhérence de l'enduit ignifuge intumescent.
- .2 Examiner ces surfaces d'acier et signaler tout défaut susceptible d'avoir un effet sur le travail visé par la présente section. Les marques d'identification des éléments de charpente d'acier doivent être faites au crayon de cire pour en faciliter l'enlèvement avant l'application de l'enduit intumescent.
- .3 S'assurer que les surfaces d'acier soient prêtes à recevoir l'enduit. Il est recommandé, comme mesure minimale, de procéder à un nettoyage commercial au jet de sable (SSPC-SP6/NACE N°3). Les bavures de soudage doivent être meulées d'affleurement avant le début de l'application.
- .4 S'assurer que la surface est compatible aux matériaux ignifuges devant être appliqués. Les surfaces d'acier doivent être apprêtées avec un apprêt compatible voir 2.2.1.
- .5 Le début de l'application sous-entend une acceptation implicite du substrat.

3.3 **PROTECTION ET MASQUAGE**

.1 Protéger les surfaces et les équipements environnants de la sur-pulvérisation.

3.4 APPLICATION, MANIPULATION ET TRANSPORT

.1 Appliquer l'enduit ignifuge conformément au mode d'application du fabricant, en respectant le nombre approprié de couches (passes) pour obtenir l'épaisseur totale requise selon les concepts testés ULC, UL, ITS Warnock Hersey ou Factory Mutual et retenus. Respecter les délais de mûrissement entre chaque couche.

- .2 L'application au pistolet est recommandée pour toute surface visible afin d'obtenir un fini relativement lisse.
- Aux endroits réputés trop difficiles d'accès pour la pulvérisation, procéder à une application manuelle par truellage en respectant les mêmes épaisseurs maximales par couche. Enlever les aspérités et poncer les surfaces inégales pour rendre le fini le plus lisse possible. Une variation de texture est envisagée à la rencontre des surfaces pulvérisées et truellées. Repasser une fine couche vaporisée partout afin d'uniformiser la différence visuelle de texture entre surfaces pulvérisées et portions traitées à la truelle.
- .4 Appliquer la peinture de surface au pistolet, au pinceau ou au rouleau.

3.5 RAGRÉAGE AU CHANTIER

- .1 Ragréer et réparer les dommages causés à l'enduit ignifuge intumescent par les activités des autres corps de métier. Le coût de ces réparations sera défrayé par le sous-traitant chargé des travaux ayant causé ces dommages et le coût sera déterminé par l'entrepreneur.
- .2 L'entrepreneur-applicateur peut utiliser la pâte de retouche pour les retouches mineures (jusqu'à 0,1m²). Mis à part les très petites surfaces à corriger, la pâte de retouche est soumise aux mêmes règles de pose par couches que l'enduit intumescent de base à pulvériser.

3.6 **NETTOYAGE**

- .1 Débarrasser de toute trace de matériaux ignifuges les surfaces qui ne doivent pas être ignifugées.
- .2 Enlever le matériau excédentaire, la sur-pulvérisation, les bavures et les débris avant que le produit ait mûri.

3.7 CALENDRIER D'EXÉCUTION

.1 Fournir un calendrier d'exécution lorsque les exigences du projet comportent une diversité de surfaces, de degrés de résistance au feu et d'épaisseurs.

3.8 **DEGRÉS DE RÉSISTANCE AU FEU**

.1 Selon les indications dessins.

FIN DE LA SECTION